



## MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

### REGISTRE DE DÉCLARATION DES DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ OU AUTRES DONS REÇUS

Année 2023

Règlement 634-2022 établissant le code d'éthique et de déontologie des élus

Date de la déclaration	Donateur	Remis à	Description
28 novembre 2023	Louis-Philippe Dupont Les Entreprises Dupont et Fils inc.	Valérie Léveillé, conseillère district 5	Services de déneigement d'une valeur de 210 \$

Ce registre est public et affiché sur le site Internet de la Municipalité de Chertsey.

Le directeur général et greffier-trésorier tient un registre public des déclarations des élus municipaux lorsque ceux-ci reçoivent tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée et dont la valeur excède 200 \$. Lors de la dernière séance ordinaire du conseil du mois de décembre, le secrétaire-trésorier dépose un extrait de ce registre qui contient les déclarations qui ont été faites depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé (chapitre E-15.1.0.1 - Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale).

Déposé lors de la séance du conseil du 4 décembre 2023.

  
\_\_\_\_\_  
Directeur général et greffier-trésorier